

Rappeler la psychanalyse

S'il n'y avait que l'inconscient et le symptôme ; s'il n'y avait pas le *parlêtre* et le *sinthome* ; si la métaphore du symptôme n'était pas que « l'enveloppe formelle de l'événement de corps » [\[1\]](#) ; alors oui, on pourrait imaginer des séances analytiques réalisées uniquement par Skype, Zoom ou WhatsApp. Dans ce cas, la psychanalyse participerait pleinement à la *semblantisation* du monde et cesserait de « faire oublier au patient qu'il s'agit seulement de paroles » [\[2\]](#). C'est l'ignorance des élaborations de Lacan qui fait penser qu'il suffit de parler pour qu'il y ait cure analytique, peu importe la présence des corps.

La petite expérience d'échanges, par des communications à distance avec des analysants, que nous accumulons ces derniers jours le confirme. Ces conversations sont souvent bien nécessaires. Elles entretiennent le lien, elles rappellent que jadis il y avait une poignée de main, que le corps de l'analysant arrivait à la séance pour être mis au vestiaire afin que le sujet, dépouillé de la routine de sa réalité, puisse se transformer en pur émetteur de paroles, autant que faire se peut [\[3\]](#). Ces séances virtuelles permettent à l'occasion de déposer chez l'analyste un rêve, un lapsus, un acte manqué, une exacerbation d'un symptôme, et à l'analyste de répondre par une interprétation qui fait sens. Il n'empêche que ces opérations demeurent de l'ordre d'une « élucubration de savoir sur *un* réel » [\[4\]](#).

Une fois admis que le réel et la jouissance sont les résultats d'une rencontre entre le signifiant et le corps parlant [\[5\]](#), force est de constater que la présence est indispensable pour toucher ce réel. Comme le souligne Jacques-Alain Miller [\[6\]](#), si le corps est déposé sur le divan pour être mis entre parenthèses et s'absenter en tant qu'image, c'est justement cette absence corrélée au principe de l'abstinence qui rend présent le réel du non-rapport sexuel. Par ailleurs, le corps

doit bien être présent pour que l'interprétation hors sens puisse toucher le corps. Maints analysants se souviennent de quelques gestes de leur analyste qui ont produit chez eux un événement de corps, qui ont bouleversé leur vie, qui ont entamé un bout de leur jouissance et qui ont eu un effet réel. Les mêmes gestes, mis en scène devant une caméra et transmis par Skype ou Zoom, auraient un effet comique sans plus. C'est que la jouissance en tant que chevillée au corps ne peut pas être entamée par contumace.

Il n'empêche qu'une dialectique est ici de mise. Si la psychanalyse n'a pas de standards, elle a bel et bien des principes [7]. La présence des corps de l'analysant et de l'analyste à la séance analytique peut être considérée comme l'un de ces principes. Or, à adhérer sans faille à nos principes, on les transforme en standards. En cette période de confinement où la possibilité de rencontre des corps est quasiment réduite à zéro, non seulement parce qu'elle est interdite, mais aussi parce qu'elle est impossible sans risque, un usage des moyens de communication à distance semble être indiqué dans certains cas, à condition que nous ayons une idée de ce que nous faisons.

Une pratique de consultations par ces moyens, dans un CPCT par exemple, n'entame pas le principe de présence nécessaire pour la cure analytique, car nous ne considérons pas qu'une conversation téléphonique soit une cure. Nous nous appuyons plutôt sur un principe forgé par J.-A. Miller : « il n'y a pas de contre-indications à la rencontre avec le psychanalyste » [8]. Autrement dit, dans certains cas, si une cure analytique est contre-indiquée, une rencontre avec un psychanalyste ne l'est pas nécessairement. Paraphrasant sur ce principe, disons que dans des moments particuliers, il n'y a pas de contre-indication à un échange d'un psychanalyste avec ses analysants par des moyens de communication à distance.

Éric Laurent propose de « se servir de Skype pour ensuite s'en passer » [9]. Cette formule fait écho à l'usage du Nom-du-père

que Lacan propose une fois qu'il le dévalorise et le rend pur semblant : s'en passer, pour ensuite s'en servir [\[10\]](#). Skype et autres moyens de communication à distance, *sinthomes* de la culture de notre temps, peuvent être considérés comme un pont bâti au-dessus du non-rapport sexuel, à condition qu'on puisse ensuite s'en passer, c'est-à-dire qu'une présence soit rendue possible à un autre moment. La conversation par Skype n'équivaut pas à la rencontre en présence, elle en est son évocation. Si elle ne peut pas être considérée comme une séance analytique, elle peut s'inscrire comme un rappel d'une rencontre possible [\[11\]](#).

Ce rappel de la présence prend son sens si on considère qu'en psychanalyse le temps du sujet est logique et non objectif. Comme le souligne J.-A. Miller, le temps logique dément la valeur d'évidence simple qui est donnée à la succession dans le temps objectif. C'est une « singulière temporalité que comporte le schéma rétroactif de Lacan [...], une réélection des rapports de l'antérieur et du postérieur » [\[12\]](#). Nous pouvons donc considérer qu'un appel téléphonique constitue un rappel d'une présence qui a eu lieu dans le passé ou qui aura éventuellement lieu dans le futur.

Nous ne savons pas combien de temps va durer la catastrophe et les mesures de confinement qui en découlent. Quoi qu'il en soit, la crise dure dans le temps, un temps objectif, et c'est ici qu'il semble y avoir un intérêt à introduire la temporalité subjective et logique, contre la temporalité objective et successive. De là l'importance de la notion de *rappeler* : rappeler la présence, sans vouloir faire équivaloir ce rappel à la chose même. Les incidences sont ici cliniques, mais aussi politiques. Il s'agit d'assurer que la psychanalyse ne soit pas oubliée.

[\[1\]](#) Miller J.-A., « L'inconscient et le corps parlant », *La Cause du désir*, n°88, octobre 2014, p. 110.

[2] Lacan J., « La direction de la cure », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 586.

[3] Miller J.-A., « Le divan. XXI^e siècle. Demain la mondialisation des divans ? Vers le corps portable », entretien, *Libération*, 3 juillet 1999, disponible sur internet.

[4] Miller J.-A., « Le réel au XXI^e siècle. Présentation du thème du IX^e Congrès de l'AMP », *La Cause du désir*, n°82, octobre 2012, p. 93.

[5] Cf. Miller J.-A., « L'inconscient et le corps parlant », *op. cit.*, p. 103-114.

[6] Miller J.-A., « Le divan. XXI^e siècle... », *op. cit.*

[7] Cf. « La pratique lacanienne de la psychanalyse : sans standards mais pas sans principes », IV^e congrès de l'AMP à Comandatuba, 2004, inédit.

[8] Miller J.-A., « Les contre-indications au traitement psychanalytique », *Mental*, n°5, juillet 1998, p. 16.

[9] Laurent É., « Jouir d'internet », entretien, *La Cause du désir*, n°97, novembre 2017, p. 18.

[10] Cf. Lacan J., *Le Séminaire*, livre XXIII, *Le Sinthome*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, 2005, p. 136.

[11] Cf. Proposition faite par Éric Laurent lors d'un débat à l'Assemblée générale de la NLS il y a douze ans.

[12] *Ibid.*